

À l'occasion de la délibération du 9 mars 1879, l'abbé Cézac attire l'attention du conseil de fabrique de Rennes-le-Château sur les derniers dégâts causés à l'église et au presbytère par de puissants orages. Parmi les projets de réparations, celui de la construction d'une nouvelle sacristie y est soulevé.

L'an mil huit cent soixante-dix-neuf et le neuf du mois de mars le conseil de fabrique dûment convoqué s'est réuni à l'issue de la grand messe au presbytère lieu habituel de ses séances, en vertu d'une autorisation spéciale accordée par Monseigneur l'Évêque en date du 7 du même mois. Il était présidé par M. L'abbé Cézac curé, en l'absence de M. Tisseyre Philippe, malade.

À cette session extraordinaire se trouvaient présents Jean Tisseyre maire, Joseph Maury, Zacharie Péchou, Blaise Vidal et François Olive

Avant la séance, Monsieur le Curé avait fait appeler un ouvrier compétant afin de constater les dégâts causés à l'église et au presbytère par les derniers orages, et, le jour de la réunion il a présenté aux membres du conseil de fabrique le devis et détail estimatif des réparations à faire pour remettre ces deux édifices dans un état convenable.

On a examiné avec soin ce double projet de restauration ainsi que le projet de construction d'une sacristie dressé par le même ouvrier en vue de remplacer le réduit humide et insuffisant situé derrière le retable du maître-autel et qui fait naturellement partie du sanctuaire. L'urgence de ces travaux ayant été reconnue et les devis et détail estimatif sus mentionnés ayant reçu l'approbation du conseil, les membres présents vu l'insuffisance des ressources de la fabrique, n'ont pu qu'affecter à ces divers travaux, jugés indispensables, la somme de cent francs. Puis ils ont décidé de recourir au conseil municipal afin d'en obtenir quelque secours. À cet effet, Monsieur le maire a été prié de transmettre au conseil municipal une copie de la présente délibération et la séance a été close.

Après lecture du procès-verbal les membres présents ont signé, à l'exception de François Olive qui ne sait point écrire.

Tisseyre Cézac
Péchou Vidal Maury

L'an mil. huit-cent-soixante-dix-neuf et le neuf du mois de
mars le conseil de fabrique dûment convoqué s'est réuni à l'issue
de la grand messe au presbytère lieu habituel de ses séances, en
vertu d'une autorisation spéciale accordée par Monseigneur
l'évêque en date du 7 du même mois. Il était présidé par
M^r: l'abbé Cérac curé, en l'absence de M^r: Coissey Philippe, malade.

À cette session extraordinaire se trouvaient présents: Jean Coissey
maire, Joseph Maury, Zacharie Pichou, Blaise Vidal et François Oliva

Avant la séance, Monsieur le Curé avait fait appeler
un ouvrier compétent afin de constater les dégâts causés à l'église
et au presbytère par les derniers orages. À la fin de la réunion
il a présenté aux membres du conseil de fabrique le devis et
détail estimatif des réparations à faire pour remettre ces deux
édifices dans un état convenable.

On a examiné avec soin ce double projet de restauration
ainsi que le projet de construction d'une sacristie dressé par le
même ouvrier en vue de remplacer le réduit humide et insuffisant
situé derrière le rétable du maître-autel et qui fait naturellement partie
du sanctuaire. L'urgence de ces travaux ayant été reconnue et
les devis et détail estimatif sus-mentionnés ayant reçu l'approbation du

conseil, les membres présents, vu l'insuffisance des ressources de la
fabrique, n'ont pu qu'affecter à ces divers travaux, jugés indispensables,
la somme de cent francs. Puis ils ont décidé de recourir au conseil
municipal afin d'en obtenir quelque secours. À cet effet, Monsieur
le Maire a été prié de transmettre au conseil municipal une
copie de la présente délibération et la séance a été close.

Après lecture de ~~son~~ procès-verbal les membres présents
ont signé, à l'exception de François Oliva qui ne sait point écrire

Pichou J. Vidal Maury Cérac p^{re}